

# Table des matières

---

Lettre au ministre . . . . .	2
Message du président du conseil . . . . .	4
Message de la présidente-directrice générale . . . . .	5
Survol historique . . . . .	6
Mandat conféré par la loi . . . . .	6
Bilan sommaire . . . . .	7
Nombre d'utilisateurs . . . . .	7
Dépenses . . . . .	7
Revenus . . . . .	7
Certificats . . . . .	8
Avocats de service . . . . .	10
Cliniques juridiques communautaires . . . . .	11
Autres services et activités . . . . .	12
Conseil d'administration et comités . . . . .	13
Comité de la haute-direction . . . . .	14
Responsabilité de la direction relativement à l'information financière . . . . .	15
États financiers . . . . .	16
Rapport du vérificateur . . . . .	17
Bilan . . . . .	18
État des résultats . . . . .	19
Évolution de la situation financière . . . . .	21
Sommaire des principales conventions comptables . . . . .	22
Notes afférentes aux états financiers . . . . .	24
Utilisation future de l'excédent accumulé . . . . .	30
Divulgence de traitements . . . . .	31

# Message du président du conseil

---

Aide juridique Ontario poursuit ses efforts de changement, ainsi qu'en témoignent l'importance accordée à l'expansion des services, l'établissement de nouveaux rapports avec ceux qui les fournissent et l'amélioration de la structure de gestion et des systèmes informatiques.

Le conseil d'administration a approuvé, au cours de l'exercice visé par le présent rapport, le premier plan stratégique quadriennal d'Aide juridique Ontario. Ce plan, qui fait suite à une vaste consultation auprès des groupes intéressés, repose sur dix grandes initiatives. Pour la première année, nous avons commencé à définir des façons de mesurer notre rendement, de sorte qu'on pourra déterminer si les objectifs du plan stratégique et les engagements que contiennent les plans d'activités annuels ont été respectés.

L'amélioration des services constitue notre priorité absolue. La satisfaction des besoins des clients est donc le principal objet de la planification de ces services. Grâce à l'expansion du réseau des cliniques communautaires, chaque habitant de l'Ontario pourra bientôt obtenir de l'aide concernant des problèmes d'ordre juridique comme ceux qui touchent au logement, à l'aide sociale, aux pensions, à l'indemnisation des accidents du travail et à l'assurance-emploi. Dans la prochaine année, nous continuerons d'améliorer les services dans les cliniques et ouvrirons cinq nouvelles cliniques générales à des endroits dépourvus de tels services, deux cliniques spécialisées dans les domaines de la sécurité du revenu et des droits des locataires, de même qu'une clinique francophone à Toronto, tout en poursuivant notre évaluation des besoins de la clientèle de certaines régions.

Durant l'année financière qui vient de se terminer, nous avons aussi commencé à constituer un dossier en vue de convaincre le gouvernement de la nécessité d'augmenter le tarif de l'aide juridique. Nous cherchons ainsi à nous assurer de pouvoir continuer d'offrir des services grande qualité et à ce qu'au sein du secteur privé, un nombre suffisant d'avocats compétents soient disposés à travailler pour notre compte. Beaucoup de travail a déjà été accompli en rapport avec ce dossier, et nous sommes impatients de poursuivre notre objectif au cours du prochain exercice avec l'aide de nos partenaires, des associations d'avocats et d'autres intéressés.

Nous nous attachons également à réinventer nos rapports avec ceux qui fournissent les services. Avec l'Association des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario, des progrès considérables ont été réalisés quant à la redéfinition des responsabilités d'Aide juridique Ontario et des cliniques au moyen d'un nouveau protocole d'entente, et nous attendons le moment de terminer nos travaux.

Fidèles à nos promesses, nous investissons dans de nouveaux outils informatiques en vue de mieux répondre aux besoins des clients et de ceux qui leur fournissent des services. L'accent est mis sur une réorganisation des activités et sur les améliorations technologiques nécessaires à l'adoption d'autres méthodes de prestation.

Aide juridique Ontario prend les moyens voulus pour améliorer ses services et son fonctionnement. C'est en pratiquant l'assurance de la qualité partout où s'opèrent nos activités, en gérant judicieusement nos ressources, en améliorant nos systèmes d'information et en communiquant avec efficacité que seront fournis des services de qualité véritablement axés sur la clientèle.

Nous sommes très satisfaits des progrès accomplis pour revigorer l'aide juridique dans notre province. Grâce à la détermination des membres du conseil, de la direction et du personnel des bureaux et des cliniques, Aide juridique Ontario conservera sa réputation au regard de l'accès à la justice des personnes à faible revenu en Amérique du Nord.

Au nom du conseil d'administration, je remercie Bob Holden pour son dévouement et l'engagement dont il a fait preuve, ainsi que pour son importante contribution des dix-sept dernières années. Il a guidé les progrès du régime d'aide juridique au cours d'années tantôt difficiles, tantôt prometteuses. J'aimerais aussi remercier Joana Kuras pour son engagement des onze dernières années à l'égard des cliniques. Ces apports précieux resteront inscrits dans nos mémoires.

Nous comptons sur la nouvelle présidente-directrice générale, Angela Longo, pour mener adroitement nos activités des prochaines années, convaincus que l'équipe qu'elle forme avec les autres cadres dirigeants a les compétences et la volonté qu'il faut pour continuer de faire d'Aide juridique Ontario une figure de proue en matière de services.

Le président du conseil,  
Sidney B. Linden

# Message de la présidente-directrice générale

---

Durant mes quelques mois à la direction d'Aide juridique Ontario, j'ai maintes fois observé le dévouement et la détermination dont font preuve son personnel et celui des cliniques, ainsi que les avocats du secteur privé dans leurs démarches en vue d'aider les personnes et les familles à faible revenu de tous les coins de la province.

Les trente ans d'existence du régime d'aide juridique ontarien sont autant d'années sur lesquelles ce nouvel organisme peut asseoir son édification. C'est l'occasion d'étudier d'autres moyens de fournir des services et de faciliter leur prestation de façon à accroître les possibilités. L'électronique servira à simplifier le travail et à continuer d'améliorer nos services de première ligne là où des besoins se font sentir.

Nos efforts auront pour but de venir en aide à une vaste clientèle et d'agir d'abord en fonction de celle-ci. Aide juridique Ontario s'est donné de nouvelles orientations l'obligeant, au cours des mois qui viennent, à améliorer la gestion et les communications au sein de l'organisme, de même que ses politiques et sa capacité de former des associations. Dans notre recherche de services de qualité, nous ne manquerons pas d'appuyer et d'apprécier à sa juste valeur le personnel qui les rend possibles.

C'est avec plaisir que j'envisage le travail à accomplir au fil des prochaines années avec la perspective de devenir un jour un modèle d'excellence en matière de prestation de services d'aide juridique axés sur le client.

La présidente-directrice générale,

Angela Longo

# Survol historique

---

La *Loi sur les services d'aide juridique* a reçu la sanction royale à la fin de l'année 1998, créant un organisme indépendant appelé Aide juridique Ontario. Son but est de promouvoir l'accès à la justice des personnes à faible revenu partout en Ontario.

La société que constitue maintenant Aide juridique Ontario s'emploie à reconnaître, évaluer et tenir compte des besoins divers des personnes à faible revenu et des groupes défavorisés en matière de droit. Elle fournit des services d'aide juridique au moyen de certificats, de ses bureaux régionaux, des avocats de service, des cliniques communautaires, des sociétés étudiantes, de l'information, de la consultation et de l'auto-assistance.

Offerte pour la première fois en 1951 dans les cas d'infraction criminelle, l'aide juridique est aujourd'hui à la portée de toute la population ontarienne à faible revenu en rapport avec les affaires criminelles, les conflits familiaux, les audiences destinées aux immigrants et aux réfugiés et les questions de droit de la pauvreté, telles que les différends entre propriétaires et locataires et l'assurance-emploi.

Chaque résident de l'Ontario qui a besoin d'assistance dans le domaine juridique peut faire une demande. Dans certains cas, les non-résidents peuvent également se prévaloir de cette aide. Les critères d'admissibilité reposent sur les besoins financiers et la nature de l'affaire présentée. Sa situation financière détermine si

on doit payer une part du coût de l'aide reçue.

Le Régime d'aide juridique de l'Ontario a pris de l'essor au cours des années 1970 et 1980 avec un vaste élargissement des services. Dans la décennie qui a suivi, de nombreux services ont toutefois été amputés sous le coup d'une crise budgétaire. Pour faire face à cette crise, le gouvernement ontarien a nommé le professeur de droit John McCamus pour présider à une révision du Régime. Un rapport intitulé *Plan d'action pour les services juridiques publics subventionnés* a été publié en septembre 1997, recommandant la création d'un organisme indépendant chargé de régir l'aide juridique. On y conseillait aussi de faire l'expérience de modèles de prestation fondés sur l'emploi d'avocats salariés, la passation de contrats et un recours accru aux avocats de service tout en étant plus attentifs aux besoins de la clientèle. La présentation d'un projet de loi visant la création d'Aide juridique Ontario s'ensuivit.

Un financement gouvernemental calculé sur trois ans a permis d'entreprendre un certain élargissement des services d'aide juridique en 1997 et 1998. En 1999, le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario a approuvé vingt-neuf initiatives nouvelles après une consultation auprès de divers intéressés. Ces initiatives, qui se concrétiseront à partir du début de l'exercice 2001, visent à améliorer ou à accroître les services ainsi que l'accès à ceux-ci.

## Mandat conféré par la loi

---

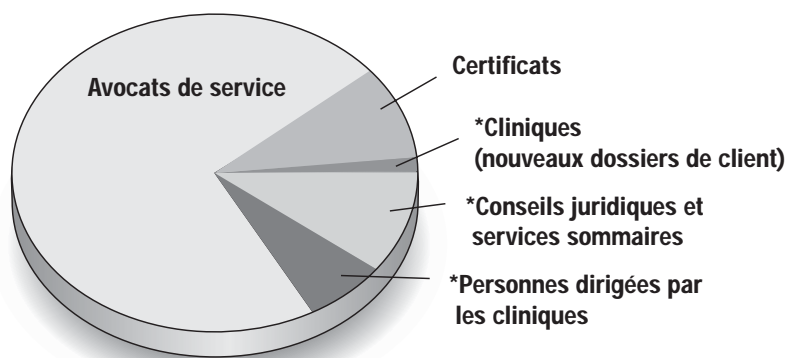
La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

En s'acquittant de ce mandat, Aide juridique Ontario s'engage à fournir des services qui tiennent compte de l'importance de la diversité, de l'accès, de l'équité, de la créativité et de la qualité.

# Bilan sommaire

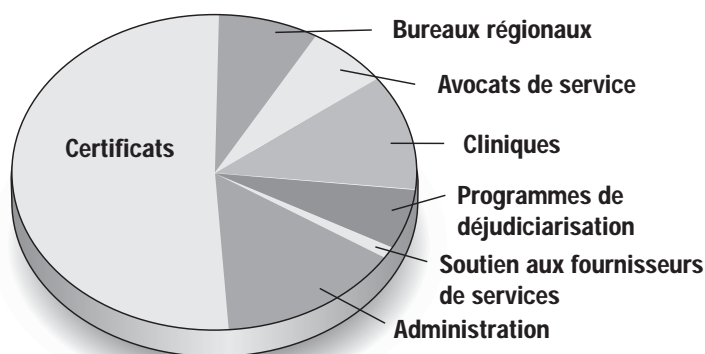
Aide juridique Ontario a fourni de l'aide à 992 839 personnes durant l'exercice 2000-2001.



NOMBRE D'USAGERS	
Certificats	117 549
Avocats de service	675 813
*Cliniques (nouveaux dossiers de client)	16 607
*Conseils juridiques et services sommaires	123 727
*Personnes dirigées par les cliniques	59 143
<b>Total</b>	<b>992 839</b>

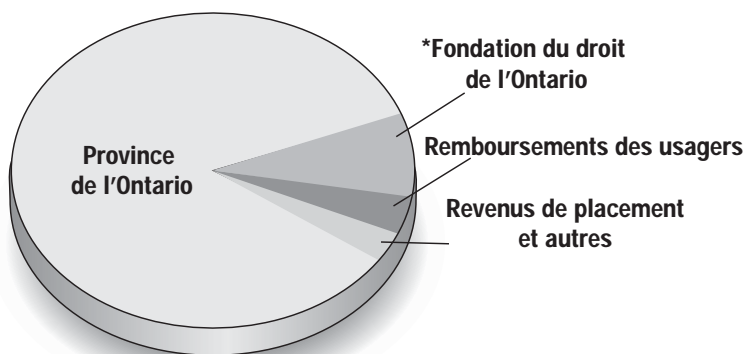
\*Les données relatives aux cliniques correspondent à l'année civile 2000.

Le total des dépenses d'Aide juridique Ontario s'est élevé à 247,9 millions de dollars.



DÉPENSES en milliers de dollars	
Certificats	123 402 \$
Bureaux régionaux	20 290 \$
Avocats de service	18 941 \$
Cliniques	45 269 \$
Programmes de déjudiciarisation	10 715 \$
Soutien aux fournisseurs de services	2 296 \$
Administration	27 016 \$
<b>Total</b>	<b>247 929 \$</b>

Aide juridique Ontario a touché des revenus totalisant 249,5 millions de dollars.



REVENUS en milliers de dollars	
Province de l'Ontario	201 626 \$
*Fondation du droit de l'Ontario	30 964 \$
Remboursements des usagers	8 399 \$
Jugements, dépens et règlements	1 392 \$
Revenus de placement et autres	7 163 \$
<b>Total</b>	<b>249 544 \$</b>

\*Fondation du droit de l'Ontario

Cette somme représente les intérêts qui s'accumulent dans les comptes en fiducie mixtes des avocats. La Fondation les perçoit et en remet 75 % à Aide juridique Ontario conformément à une obligation légale.

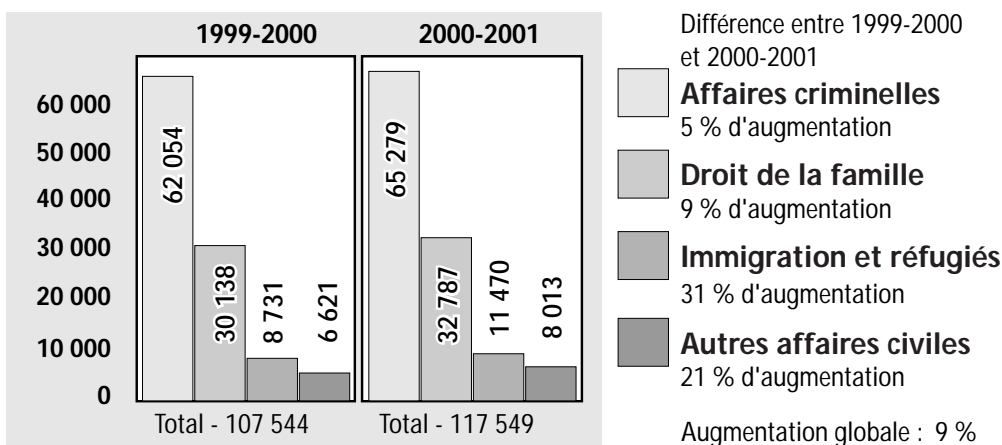
# Certificats

Présents dans 48 collectivités, les bureaux régionaux d'aide juridique reçoivent et traitent les demandes de clients et délivrent des certificats d'aide juridique aux personnes admissibles financièrement. Ainsi, les clients peuvent recevoir des services juridiques d'un avocat du secteur privé de leur choix ou d'un avocat employé par Aide juridique Ontario dans les bureaux du droit de la famille et le Bureau du droit des réfugiés.

Les certificats d'aide juridique sont délivrés pour une variété de problèmes juridiques,

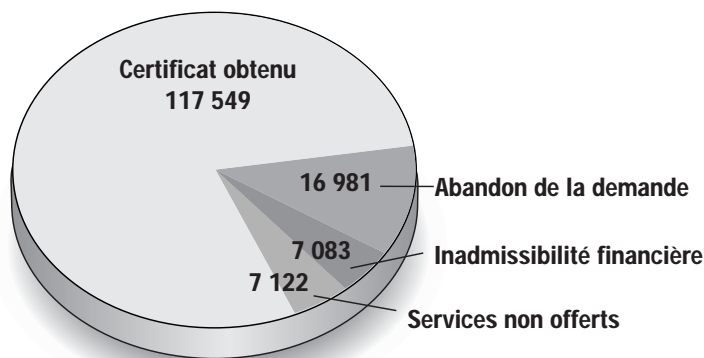
notamment des causes spécifiques en droit criminel, en droit de la famille et en droit de l'immigration et des réfugiés. Certaines catégories en matière civile sont également couvertes (par exemple, les audiences en matière de santé mentale et les appels de décisions de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail). L'avocat est ensuite remboursé par l'aide juridique conformément à un tarif fixé par un règlement édicté par le gouvernement.

## Aide juridique Ontario a délivré 117 549 certificats durant l'exercice 2000-2001.



### Demandes

En tout, 148 735 personnes ont fait une demande d'aide juridique au cours de l'exercice 2000-2001; 117 549 (79 %) ont obtenu un certificat, soit 9 % de plus que l'exercice précédent. Dix pour cent des gens seulement ont vu leur demande refusée parce qu'ils ne répondaient pas aux critères d'admissibilité financière ou que les services voulus n'étaient pas offerts, comparativement à 9,7 % au dernier exercice. Un abandon est à l'origine de la plupart des demandes sans suite (11 % du total). Durant l'exercice 1999-2000, 12,2 % des demandes avaient ainsi été abandonnées.



## Coût moyen des dossiers d'aide juridique (ancien et nouveau tarifs confondus)

	1999-2000 en dollars	2000-2001 en dollars
Affaires criminelles	1 286	1 298
Droit de la famille	1 569	1 468
Immigrants et réfugiés	1 725	1 625
Autres affaires civiles	1 202	925
<b>Moyenne globale</b>	<b>1 379</b>	<b>1 347</b>

## Honoraires, débours et frais administratifs payés

	Honoraires (en milliers de dollars)	Débours (en milliers de dollars)	Administration (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Affaires criminelles	66 314	4 893	2 374	73 581
Droit de la famille	35 183	3 282	1 085	39 550
Immigrants et réfugiés	10 932	2 227	419	13 578
Autres affaires civiles	3 861	631	237	4 729
<b>Dépenses totales</b>	<b>116 290</b>	<b>11 033</b>	<b>4 115</b>	<b>131 438</b>
Différence dans la charge à payer (voir note 5 des états financiers)				(8 272)
Conférences de règlement et autres				236
Coût du programme de délivrance de certificats d'après les états financiers				123 402

## Sommes versées aux avocats

	Nombre d'avocats	Pourcentage
1-9 999 \$	2 366	51,3 %
10 000-49 999 \$	1 461	31,7 %
50 000-99 999 \$	499	10,8 %
100 000-249 999 \$	265	5,7 %
250 000 \$ et plus	20	0,4 %
<b>Total</b>	<b>4 611</b>	<b>100 %</b>

Aide juridique Ontario impose des plafonds quant aux factures présentées chaque année par les avocats. Le plafond a été fixé à 157 000 \$ pour les avocats du niveau de base (moins de 4 ans d'expérience de l'aide juridique dans un domaine de droit donné), à 177 190 \$ pour les avocats de niveau 2 (entre 4 et 10 ans d'expérience) et à 196 875 \$ pour les avocats de niveau 3 (plus de 10 ans d'expérience).

Les montants précédents représentent les sommes versées aux avocats qui se sont effectivement occupés de l'affaire, peu importe qui a signé le certificat.

## Expérience des avocats

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Certificats	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage
Affaires criminelles	14 %	24 %	62 %
Droit de la famille	22 %	31 %	47 %
Immigrants et réfugiés	14 %	36 %	50 %
Autres affaires civiles	30 %	25 %	45 %
<b>Pourcentage global</b>	<b>17 %</b>	<b>27 %</b>	<b>56 %</b>

## Avocats de service

Les avocats de service sont nommés et payés par Aide juridique Ontario pour aider les personnes qui se présentent sans avocat en cour criminelle, aux tribunaux de la famille ou aux tribunaux pour adolescents. Ils fournissent également des conseils et de l'aide en matière juridique et se rendent aux audiences dans les régions nordiques éloignées. Les clients sont évalués selon leur avoir et leur revenu pour déterminer s'ils pourront bénéficier de certains services.

Au criminel, les avocats de service informent les clients relativement aux procédures et les conseillent quant aux accusations qui sont portées contre eux. Ils représentent ceux-ci aux enquêtes sur le cautionnement et les aident à obtenir un ajournement, à se prévaloir de mesures de déjudiciarisation, à inscrire un plaidoyer de culpabilité le cas échéant et à intervenir avant le prononcé de la sentence.

En droit de la famille, des avocats de service sont envoyés aux tribunaux les jours de requête et les autres jours sans procès pour servir de conseillers juridiques et représenter les clients à l'occasion. Ces avocats conseillent, étudient et préparent les documents voulus et représentent les clients au moment d'une demande d'ajournement, d'une requête ou d'un examen provisoire ayant trait à la garde et au droit de visite, d'une audience avant procès, d'une audience relative à l'exécution d'une ordonnance alimentaire ou d'une négociation de règlement.

Aide juridique Ontario offre aussi de l'aide en dehors des tribunaux au moyen de ses avocats-conseils; ceux-ci donnent des conseils généraux et examinent les documents juridiques qui leur sont présentés. On fournit ainsi des services à plus de 110 endroits dans la province, de trois à quatre heures par semaine, à ceux qui sont admissibles financièrement.

### Le nombre de personnes qui ont reçu l'aide d'un avocat de service au cours de l'exercice 2000-2001 s'élève à 675 813.

	1999-2000	2000-2001
Assistance téléphonique	35 437	39 635
Avocats de l'aide juridique	200 123	185 686
Avocats du secteur privé	379 468	450 492
<b>Total</b>	<b>615 028</b>	<b>675 813</b>

### Coût moyen des services

	1999-2000	2000-2001
Assistance téléphonique	14,51 \$	15,86 \$
Avocats de l'aide juridique	12,62 \$	12,40 \$
Avocats du secteur privé	32,25 \$	32,70 \$



# Cliniques juridiques communautaires

Les cliniques juridiques communautaires sont des organismes indépendants à but non lucratif financés par Aide juridique Ontario. Chaque clinique possède un conseil d'administration dont les membres sont bénévoles et est en mesure de décider de ses politiques d'exploitation à l'intérieur du cadre établi par Aide juridique Ontario.

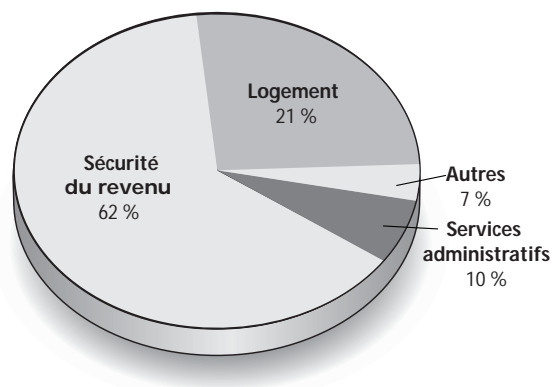
Les premières cliniques juridiques communautaires ont vu le jour au début des années 1970. Leur objectif était de fournir aux collectivités des services juridiques et des services d'information juridique destinés au public et aux personnes défavorisées. Les cliniques juridiques communautaires axent leurs services sur les besoins réels de leur

clientèle, qui concernent d'abord les nécessités de la vie comme la garantie d'un revenu de subsistance et d'un logement sûr, ainsi que l'accès aux services sociaux de base comme l'instruction des enfants.

Le maintien du revenu et le droit du logement constituent les axes principaux des domaines de pratique des cliniques et touchent la plupart des dossiers traités par ces dernières. Les cliniques offrent également des services dans d'autres domaines de droit, lesquels sont déterminés par les besoins particuliers de la localité où elles se trouvent. Par conséquent, le type de cas acceptés varie d'une clinique à l'autre.

	1999-2000	2000-2001
Nouveaux dossiers de client	15 381	16 607
Personnes dirigées	54 209	59 408
Conseils juridiques et services sommaires	116 162	124 519
Documents d'information juridique publiés	1 290 596	1 700 830
Nouveaux dossiers de réforme du droit	483	498
Nouveaux dossiers de développement communautaire	841	846

Nouveaux dossiers de client		16 607
Logement	3 459	21 %
Sécurité du revenu	10 227	62 %
Services administratifs	1 719	10 %
Autres	1 202	7 %



\*Les données relatives aux cliniques correspondent à l'année civile 2000.

# Autres services et activités

## Services à la nation Nishnawbe-Aski

La nation Nishnawbe-Aski, dont la population se chiffre à environ 26 000 personnes, se compose de 44 bandes distinctes. Elle occupe un territoire qui couvre ce qu'on appelle les régions éloignées du Nord. Les 44 collectivités sont dispersées dans tout ce territoire; il n'est possible de s'y rendre, à quelques exceptions près, que par avion.

On a créé la Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation (NALSC) en 1989 afin d'assurer une meilleure prestation des services juridiques. Cette corporation est dirigée par un conseil d'administration formé d'Autochtones, et les services juridiques sont fournis par des avocats de pratique privée.

De concert avec Aide juridique Ontario, le conseil d'administration de la NALSC établit les politiques et les priorités de la corporation. Chaque conseil de tribu compte au moins un représentant des bandes au conseil d'administration.

La corporation dispense une formation sur la culture autochtone aux avocats de pratique privée qui fournissent des services d'aide juridique, et on offre des services d'éducation juridique aux membres de la nation Nishnawbe-Aski. De plus, on a formé des travailleurs juridiques communautaires autochtones, qui fournissent des conseils sur le droit criminel, le droit de la famille et le droit des pauvres. Ils interviewent les personnes appelées à comparaître en cour, réunissent les témoins, préparent les dossiers et renseignent les avocats avant les audiences.

## Projets pilotes

Aide juridique Ontario a poursuivi plusieurs projets pilotes, dont l'établissement de bureaux du droit de la famille à Ottawa, Toronto et Thunder Bay; différents modes de prestation des services sont ainsi mis à l'essai afin de déterminer si un modèle mixte permettrait d'améliorer les services offerts aux clients ou de les rendre plus accessibles ou efficaces par rapport aux coûts. Ces bureaux offrent des services complets en droit familial aux détenteurs de certificats d'aide juridique.

Un projet pilote en rapport avec les avocats de service permet aux personnes qui se présentent seules devant les tribunaux d'obtenir de l'aide et des conseils à Hamilton, Oshawa et London. À chaque endroit, la proportion des avocats salariés et des avocats rémunérés à la journée varie afin de déterminer les combinaisons les plus efficaces et les plus efficaces. Des évaluations finales et des recommandations sont prévues pour la fin de l'automne 2002.

Au cours de l'exercice visé par le présent rapport, quatre projets pilotes prendront fin, les rapports finaux et les recommandations qui s'y rapportent étant attendus en 2001. Le Bureau d'aide aux réfugiés fait partie de ces projets. Ouvert il y a plusieurs années, il a subi de nombreux changements et a dû répondre à des exigences qui ont évolué. Les premiers résultats démontrent que le Bureau joue maintenant un rôle particulier auprès des réfugiés et qu'il fournit des services de qualité à des coûts comparables à ceux des certificats. Des services dégroupés en droit de la famille dans le comté de Simcoe permettent aux personnes qui doivent se présenter en cour de recevoir des conseils juridiques et un appui les laissant agir seules. À Welland, dans le cadre du programme de gestion des cas, on détermine au préalable le nombre d'heures nécessaires à un avocat pour régler chaque aspect des dossiers de droit familial. Ces deux derniers projets pilotes ont vu le jour en juillet 1998. À Sault Ste. Marie, des services d'avocat de service élargis sont offerts aux jeunes faisant l'objet d'accusations conformément à la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Ce projet a débuté en novembre 1998.

## Sociétés étudiantes d'aide juridique

Les sociétés étudiantes d'aide juridique sont parmi les moyens employés par Aide juridique Ontario pour fournir des services. Elles ont été créées durant les années 1970 grâce à l'initiative d'étudiants en droit désireux de mettre leurs nouvelles connaissances à la disposition des gens défavorisés. Six universités ontariennes abritent de tels organismes, dirigés par le doyen de la faculté de droit.

Tout en assurant des services d'aide juridique à la population universitaire et locale, les sociétés étudiantes forment les étudiants en droit à leur prestation et les sensibilisent à la nécessité d'offrir ces services aux groupes défavorisés, ainsi qu'au rôle de la loi au sein de ceux-ci. Cette formation et cette sensibilisation contribuent grandement à ce que de nouveaux avocats soient toujours intéressés à prendre part au régime d'aide juridique en participant à sa gestion, en acceptant des certificats en tant que praticiens du secteur privé ou en travaillant dans les cliniques à titre de salariés.

Chaque année, quelque 500 ou 600 étudiants sont actifs au sein des sociétés étudiantes d'aide juridique, quoique à des degrés divers; certains obtiennent des crédits en échange de leur travail. Ils s'occupent annuellement d'environ 3 000 dossiers importants et donnent des conseils sommaires au cours de 15 000 à 20 000 entretiens téléphoniques ou rencontres avec les clients.

# Conseil d'administration et comités

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sidney B. Linden, président, Toronto  
*Décembre 1999 - Décembre 2003*

Peter B. Bortolussi, Sault Ste. Marie  
*Décembre 1999 - Décembre 2001*

Lynn Michaud, Timmins  
*Décembre 1999 - Décembre 2001*

Janet Bradley, Ottawa  
*Décembre 1999 - Décembre 2002*

W.A. Derry Millar, Toronto  
*Décembre 1999 - Décembre 2002*

Pamela Divinsky, Toronto  
*Décembre 1999 - Décembre 2002*

Harvey T. Strosberg, Windsor  
*Décembre 1999 - Décembre 2002*

Thomas N. Kritsch, Thornbury  
*Décembre 1999 - Décembre 2001*

Beverly Wexler, Kenora  
*Décembre 1999 - Décembre 2001*

Sylvia Maracle, Toronto  
*Décembre 1999 - Décembre 2002*

Gordon Wolfe, Toronto  
*Décembre 1999 - Décembre 2002*

## COMITÉS DU CONSEIL

Selon l'article 7 de la *Loi sur les services d'aide juridique*, le conseil d'administration doit créer des comités consultatifs dans le domaine du droit criminel, le domaine du droit de la famille et les domaines de pratique des cliniques. Cet article donne aussi au conseil le pouvoir de former les autres comités consultatifs qu'il juge nécessaires.

Les comités font en sorte que les groupes intéressés participent aux décisions prises par Aide juridique Ontario et que la société soit responsable devant ces derniers.

Comité des cliniques

Comité du droit criminel

Comité de l'immigration et des réfugiés

Comité du droit de la famille

Comité de la santé mentale

Comité du droit carcéral

## COMITÉ DES RECOURS COLLECTIFS ET DES CAUSES TYPES

Le Comité des recours collectifs et des causes types est un comité consultatif dont les huit membres bénévoles comprennent sept avocats et un professeur de droit. Son mandat est d'examiner les causes types et les demandes collectives de représentation aux enquêtes du coroner et de faire des recommandations sur la délivrance de certificats d'aide juridique. L'examen de 39 demandes a ainsi été fait au cours de l'exercice 2000-2001.

## COMITÉS RÉGIONAUX

Les comités régionaux jouent un rôle vital dans l'administration des services d'aide juridique en Ontario. Leurs membres bénévoles passent des centaines d'heures au service des collectivités de toutes les régions de la province. Ils entendent les appels des décisions prises par les directeurs régionaux de refuser ou d'annuler un certificat d'aide juridique.

# Comité de la haute direction

---

Présidente-directrice générale  
Angela Longo

Vice-président aux services juridiques  
George A. Biggar

Vice-présidente aux appels  
Ruth Lawson

Directrice intérimaire du Bureau  
des services aux cliniques  
Sue McCaffrey

Vice-présidente aux services généraux  
Michelle Séguin

Chef des communications et  
des relations publiques  
Elaine Gamble

Directeur des politiques  
Aneurin Thomas

# Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

---

Il revient à la direction et aux conseils d'administration de voir à la présentation des états financiers et de toute autre information dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et, au besoin, contiennent des montants calculés à partir des évaluations faites par les membres de la direction.

Aide juridique Ontario s'engage à respecter les normes d'intégrité les plus élevées qui soient dans la prestation de ses services. La direction a établi et continue de maintenir des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques qui lui permettent d'offrir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière et de la protection des éléments d'actif.

Le conseil s'assure que la direction s'acquitte de sa responsabilité relative à l'information financière et au contrôle interne en mettant sur pied un Comité des finances et de la vérification. Les membres du conseil se réunissent une fois par mois pour superviser les activités financières d'Aide juridique Ontario. Chaque année, le conseil passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministère du Procureur général.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial, dont le mandat consiste à exprimer une opinion relativement à la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Dans son rapport, le vérificateur décrit l'étendue de la vérification à laquelle il a procédé et définit son opinion.

La présidente-directrice générale,



Angela Longo

Le 9 août 2001

La vice-présidente aux services généraux,



Michelle A. Séguin

# États financiers

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

<b>Rapport du vérificateur</b> .....	17
<b>États financiers</b>	
Bilan .....	18
État des résultats et de l'excédent accumulé .....	19
Évolution de la situation financière .....	21
Sommaire des principales conventions comptables .....	22
Notes afférentes aux états financiers .....	24-29

## Rapport du vérificateur

Office of the  
Provincial Auditor  
of Ontario



Bureau du  
vérificateur provincial  
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2  
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2  
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

### ***Rapport du vérificateur***

À l'attention d'Aide juridique Ontario  
et du procureur général de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2001 et les états des résultats et de l'excédent accumulé, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur provincial adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.R. McCarter'.

J.R. McCarter, c.a.

Toronto (Ontario)  
Le 15 juin 2001

## Bilan

Le 31 mars 2001	2001	2000
<b>ACTIF</b>	<b>(en milliers de dollars)</b>	
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse et quasi-espèces (Note 2)	-\$	72 814 \$
Comptes débiteurs (moins provisions pour créances douteuses)	12 889	13 883
Frais payés d'avance	621	31
Placements à court terme (Note 3)	1 506	-
	<hr/>	<hr/>
	15 016	86 728
<b>Réserve pour éventualités diverses</b> (Note 6)	31 889	24 938
<b>Placements à long terme</b> (Note 3)	63 735	-
<b>Biens immobilisés</b> (Note 4)	9 825	7 427
	<hr/>	<hr/>
	<b>120 465 \$</b>	<b>119 093 \$</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Dette bancaire (Note 2)	2 109 \$	-\$
Comptes créditeurs et charges à payer (Note 5)	50 512	52 864
	<hr/>	<hr/>
	<b>52 621</b>	<b>52 864</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>Capitaux propres</b>		
Excédent accumulé (Note 1(c))	35 955	41 291
Réserve pour éventualités diverses (Note 6)	31 889	24 938
	<hr/>	<hr/>
	67 844	66 229
	<hr/>	<hr/>
	<b>120 465 \$</b>	<b>119 093 \$</b>
	<hr/>	<hr/>

Au nom du conseil d'administration :



Administrateur



## État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
<b>Produits</b>		
Province de l'Ontario (Note 1)	201 626 \$	230 992 \$
Fondation du droit de l'Ontario	30 964	21 496
Contributions des usagers	8 399	9 428
Jugements, dépens et règlements	1 392	1 379
Revenus divers	7 163	5 244
	<b>249 544</b>	<b>268 539</b>
<b>Charges</b>		
Activités fondamentales		
Certificats (Note 1)		
Affaires criminelles	71 223	62 214
Droit de la famille	35 471	34 151
Immigration et réfugiés	12 159	10 083
Autres affaires civiles	4 380	4 995
Conférences de règlement	169	227
	123 402	111 670
Bureaux régionaux	20 290	18 010
	<b>143 692</b>	<b>129 680</b>
Avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	18 941	16 069
Cliniques		
Services offerts dans les domaines de pratique des cliniques (Note 7)	45 269	41 510
Programme de déjudiciarisation		
Attribution à Nishnawbe-Aski	1 405	1 280
Financement versé à l'OFIFC	-	76
Projets pilotes en droit de la famille	2 646	2 219
Bureau du droit des réfugiés	698	688
Avocats de service salariés	3 320	2 700
Sociétés étudiantes d'aide juridique	2 646	2 540
	<b>10 715 \$</b>	<b>9 503 \$</b>

## État des résultats et de l'excédent accumulé

(suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2001	2000
	<b>(en milliers de dollars)</b>	
<b>Charges</b>		
Soutien aux fournisseurs de services		
Service de recherche	2 296 \$	1 955 \$
	<hr/>	<hr/>
Administration		
Bureau provincial	23 880	19 936
Remaniement et autres projets	2 921	-
Autres	215	1 899
	<hr/>	<hr/>
	27 016	21 835
	<hr/>	<hr/>
	<b>247 929</b>	220 552
	<hr/>	<hr/>
<b>Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice</b>	1 615	47 987
<b>Excédent accumulé, début de l'exercice (Note 1(c))</b>	41 291	-
<b>Imputé à la réserve pour éventualités diverses (Note 6)</b>	(6 951)	(6 696)
	<hr/>	<hr/>
<b>Excédent accumulé, fin de l'exercice</b>	<b>35 955 \$</b>	41 291 \$
	<hr/>	<hr/>

## Évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
<b>Argent comptant provenant de (utilisé pour)</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	1 615 \$	47 987 \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation		
Amortissement	5 925	4 888
Gains sur la vente de placements	(437)	-
Pertes sur la vente d'immobilisations	67	146
Changements aux bilans des fonds de roulement autres que les disponibilités		
Comptes débiteurs	994	6 386
Frais payés d'avance	(590)	15
Comptes créditeurs et charges à payer	(2 352)	(20 640)
Intérêts courus sur les placements à long terme	(1 361)	-
	<u>3 861</u>	<u>38 782</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Profits réalisés sur la vente d'immobilisations	-	23
Acquisition d'immobilisations	(8 390)	(5 687)
Achat de placements	(143 781)	-
Rachat de placements	48 449	-
	<u>(103 722)</u>	<u>(5 664)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des quasi-espèces (dette bancaire) pendant l'exercice</b>	(99 861)	33 118
<b>Encaisse et quasi-espèces, début de l'exercice</b>	<u>97 752</u>	<u>64 634</u>
<b>Encaisse et quasi-espèces (dette bancaire), fin de l'exercice (Note 2)</b>	<u>(2 109) \$</u>	<u>97 752 \$</u>
<b>Représenté par</b>		
Quasi-espèces	1 970 \$	77 081 \$
Dette bancaire	(4 079)	(4 267)
	<u>(2 109)</u>	<u>72 814</u>
Réserve pour éventualités	-	24 938
	<u>(2 109) \$</u>	<u>97 752 \$</u>

## Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2001

### Nature des activités

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a entrepris ses activités le 1<sup>er</sup> avril 1999.

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* prévoit le mandat suivant pour la Société :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le lieutenant gouverneur en conseil. Bien que la Société administre ses activités indépendamment de la province de l'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et de la prestation de services d'aide juridique qui répond aux besoins des particuliers à faible revenu et qui est efficace et efficiente par rapport aux coûts.

Le 1<sup>er</sup> avril 1999, la Société a commencé à assumer la responsabilité de tous les éléments d'actif et de passif du Régime d'aide juridique de l'Ontario, qui était administré par le Barreau du Haut-Canada.

Les éléments d'actif net transférés du Régime d'aide juridique de l'Ontario se répartissaient ainsi :

	(en milliers de dollars)
Argent comptant	64 634 \$
Autres éléments d'actif à court terme	20 315
Immobilisations	6 797
	<hr/>
Total de l'actif	91 746
Total des comptes créditeurs et des charges	(73 504)
	<hr/>
Éléments d'actif net transférés	<b>18 242 \$</b>

## Sommaire des principales conventions comptables *(suite)*

Le 31 mars 2001

<b>Méthode comptable</b>	Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.								
<b>Constatation des revenus</b>	Les produits représentent les contributions versées à la Société au cours des différents exercices terminés le 31 mars.								
<b>Constatation des charges</b>	Les charges sont comptabilisées comme des charges courues. Les comptes juridiques comprennent les sommes que les avocats et avocates ont facturées à la Société ainsi que le montant estimatif pour le travail exécuté et non facturé.								
<b>Biens immobilisés</b>	<p>Le montant des biens immobilisés correspond à leur coût diminué de l'amortissement accumulé. L'amortissement est calculé en répartissant le coût sur le nombre d'années d'utilisation du bien :</p> <table><tr><td>Mobilier et matériel de bureau</td><td>5 ans</td></tr><tr><td>Matériel informatique et logiciels</td><td>3 ans</td></tr><tr><td>Logiciel conçu sur mesure</td><td>5 ans</td></tr><tr><td>Améliorations locatives</td><td>sur la durée entière du bail</td></tr></table>	Mobilier et matériel de bureau	5 ans	Matériel informatique et logiciels	3 ans	Logiciel conçu sur mesure	5 ans	Améliorations locatives	sur la durée entière du bail
Mobilier et matériel de bureau	5 ans								
Matériel informatique et logiciels	3 ans								
Logiciel conçu sur mesure	5 ans								
Améliorations locatives	sur la durée entière du bail								
<b>Recours aux estimations</b>	La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à élaborer des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des éléments d'actif et de passif, la présentation des éventualités à la date du bilan et le montant des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations faites par la direction une fois que les données requises seront disponibles.								
<b>Encaisse et quasi-espèces</b>	L'encaisse et les quasi-espèces sont constituées de l'encaisse disponible, des soldes bancaires et d'investissements hautement liquides dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.								
<b>Instruments financiers</b>	À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société ne s'expose pas à des risques importants associés aux taux d'intérêt, au change ou au crédit relativement à ses instruments financiers.								
<b>Placements</b>	Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre coût ou de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et sont dépréciés lorsque leur valeur subit un déclin qui n'est pas temporaire.								

## Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

### 1. Financement assuré par la province de l'Ontario

L'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* prévoit que la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans dans le but d'éclaircir les questions d'exploitation, d'administration, de finances et autres entre le procureur général et la Société.

Le protocole d'entente a été signé le 22 décembre 2000 et est en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2004.

(a) Données sur le financement au cours de l'exercice :

	<b>2001</b> (en milliers de dollars)	2000
Certificats (délivrés par la Société et autorisant la prestation des services juridiques)	130 161 \$	166 847 \$
Administration	26 949	28 544
Cliniques communautaires indépendantes	44 000	35 085
Violence familiale	516	516
	<b>201 626 \$</b>	<b>230 992 \$</b>

(b) Sont comprises dans les produits obtenus de la province de l'Ontario les contributions du gouvernement fédéral versées à la province dans les domaines du droit criminel et des jeunes contrevenants conformément à une entente de partage des frais. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, la contribution reçue s'est élevée à 36,2 millions de dollars.

(c) Le paragraphe 66(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69(2).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, la Société a affiché un excédent de 41,291 millions de dollars. En juin 2000, dans le cadre de la présentation du projet de budget pour l'exercice 2001-2002 et des estimations financières pour les exercices 2002-2003 et 2003-2004, la Société a signalé au ministère du Procureur général l'existence de cet excédent et a proposé de l'affecter à la modernisation de ses technologies de l'information et à l'élaboration de services innovateurs et rentables. La province soutient ces initiatives et le Conseil des ministres a approuvé le report de l'excédent de 41,291 millions de dollars, afin d'assurer la disponibilité de ces fonds pour la Société lorsqu'elle en aura besoin pour mettre en œuvre ces initiatives. La totalité de l'excédent sera à la disposition de la Société lorsqu'elle en aura besoin.

La Société compte utiliser l'excédent sur quatre exercices, comme suit :

	(en milliers de dollars)
<b>2001</b>	14 925 \$
<b>2002</b>	11 166
<b>2003</b>	9 200
<b>2004</b>	6 000
	<b>41 291 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

### 1. Financement assuré par la province de l'Ontario (suite)

Le Conseil des ministres a donc consenti à ce que la Société conserve 14,925 millions de dollars pour l'exercice 2000-2001. Sur les 14,925 millions de dollars affectés à l'exercice en cours, la Société a dépensé 11,003 millions de dollars, laissant un solde non dépensé de 3,922 millions de dollars.

La Province s'est engagée à effectuer des paiements de transfert de 227,992 millions de dollars à la Société. Dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé, les produits provenant de la Province de l'Ontario sont chiffrés à 201,626 millions de dollars. L'écart de 26,366 millions de dollars a trait à la retenue du solde de l'excédent accumulé de la Société au 31 mars 2000, soit 42,291 millions de dollars.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, la Société a conservé tout l'excédent accumulé, qui se chiffre à 35,955 millions de dollars.

### 2. Encaisse et quasi-espèces (dette bancaire)

	2001 (en milliers de dollars)	2000
Quasi-espèces	1 970 \$	77 081 \$
Dette bancaire	(4 079)	(4 267)
	<u>(2 109) \$</u>	<u>72 814 \$</u>

Au 31 mars 2001, la Société détient des effets du trésor, d'une valeur nominale de 0,73 million de dollars, venant à échéance au cours de l'exercice 2002 et portant intérêt à des taux annuels entre 4,75 % et 4,93 %. À partir du 1<sup>er</sup> décembre 2000, la Société a retenu les services d'une société de placement pour gérer son portefeuille, de sorte que les effets du trésor, dépôts à terme et acceptations bancaires détenus au 31 mars 2000 ont été transformés en placements à court et à long terme (voir note 3). La société de placement gère activement le portefeuille, de sorte que ces placements ne seront pas forcément détenus jusqu'à terme mais pourront être vendus, selon les besoins en liquidités de la Société.

## Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

### 3. Placements à long terme

Les placements s'établissent comme suit :

	2001		2000	
	Coût (en milliers de dollars)	Valeur marchande (en milliers de dollars)	Coût (en milliers de dollars)	Valeur marchande (en milliers de dollars)
Obligations du gouvernement du Canada	35 947 \$	36 401 \$	- \$	\$
À un taux d'intérêt de 5 % à 6 %, venant à échéance entre juin 2002 et juin 2009				
Obligations provinciales	41 197	41 654	-	
À un taux d'intérêt de 4,875 % à 9,75 %, venant à échéance entre avril 2002 et juin 2005				
Obligations de société	16 711	16 893	-	-
À un taux d'intérêt de 5,4 % à 7,1 %, venant à échéance entre janvier 2002 et septembre 2004				
Titre hypothécaire	1 914	1 913	-	-
À un taux d'intérêt de 5 %, venant à échéance en février 2003				
Intérêts courus sur les obligations	1 361	1 361	-	-
	<u>97 130</u>	<u>98 222</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Moins : Réserve pour éventualités diverses (Note 6)	(31 889)	(32 248)	-	-
	<u><b>65 241 \$</b></u>	<u><b>65 974 \$</b></u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
<b>Représenté par</b>	<b>Coût</b>	<b>Valeur marchande</b>	<b>Coût</b>	<b>Valeur marchande</b>
Placements à court terme	1 506 \$	1 517 \$	- \$	- \$
Placements à long terme	63 735	64 457	-	-
	<u><b>65 241 \$</b></u>	<u><b>65 974 \$</b></u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

La Société a établi une politique d'investissement conforme aux exigences prévues aux articles 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Les investissements à court terme contractés par la Société au 31 mars 2000 sont conformes à ces exigences. La Société a reçu un revenu de placement de 6,951 millions de dollars en 2001 (2000 – 6,696 millions de dollars).



## Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

### 4. Biens immobilisés

	2001		2000	
	Coût (en milliers de dollars)	Amortissement cumulé (en milliers de dollars)	Coût (en milliers de dollars)	Amortissement cumulé (en milliers de dollars)
Mobilier et matériel de bureau	1 815 \$	981 \$	2 056 \$	600 \$
Matériel informatique et logiciels	14 284	7 067	7 446	3 627
Logiciel conçu sur mesure	817	374	817	186
Améliorations locatives	2 328	997	1 996	475
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	19 244 \$	9 419 \$	12 315 \$	4 888 \$
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Valeur comptable		<b>9 825 \$</b>		7 427 \$

Les immobilisations comprennent des ordinateurs et des logiciels d'une valeur d'environ 3 540 000 \$ qui n'étaient pas activement utilisés à la fin de l'exercice, de sorte qu'aucun amortissement n'a été comptabilisé à leur égard. Sur les immobilisations qui ne sont pas actuellement activement utilisées, environ 2 398 000 \$ représentent des immobilisations acquises au nom des cliniques communautaires et qui leur seront fournies dans le cadre de leur financement pour l'exercice 2002.

### 5. Comptes créditeurs et charges à payer

	2001 (en milliers de dollars)	2000
Comptes juridiques : – factures reçues après le 31 mars 2001	12 854 \$	7 887 \$
– travail exécuté mais non facturé	26 800	40 039
Incitations locatives	584	804
Comptes fournisseurs et autres comptes créditeurs	9 524	3 494
Indemnités de vacances	750	640
	<hr/>	<hr/>
	<b>50 512 \$</b>	52 864 \$

À la fin de l'exercice, une estimation est faite de la valeur du travail que les avocats et avocates du secteur privé ont accompli mais n'ont pas encore facturé. En date du 31 mars 2001, ce montant était estimé à 26,8 millions de dollars (2000 – 40,039 millions de dollars) selon une méthode de calcul fondée sur une moyenne des coûts et des délais dans des cas semblables sur une période de 7 ans.

À cause de certains impondérables inhérents au procédé, le montant estimatif différera probablement du montant des charges à payer réelles. La direction est d'avis que ces charges pourront varier de 20 % en plus ou en moins (entre 21 et 32 millions de dollars). Tout redressement de l'estimation des charges à payer entraînera une augmentation ou une diminution des charges associées aux activités fondamentales, de l'excédent des revenus sur les charges et de l'excédent accumulé.

## Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

### 6. Réserve pour éventualités diverses

Le Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne une réserve pour éventualités diverses d'au moins 20 millions de dollars. L'article 6 permet que les intérêts produits y soient versés. La réserve se compose ainsi :

	<b>2001</b> (en milliers de dollars)	2000
Solde, début de l'exercice	24 938 \$	-
Actif net transféré à la Société le 1 <sup>er</sup> avril 1999	-	18 242
Sommes transférées à la réserve pour éventualités diverses provenant des activités d'exploitation	6 951	6 696
	<hr/>	<hr/>
Solde, fin de l'exercice (Note 3)	<b>31 889 \$</b>	24 938 \$
	<hr/>	<hr/>

### 7. Financement des cliniques communautaires indépendantes

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services d'aide juridique à la communauté qu'elles servent, sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont érigées en personnes morales sans capital-actions et sont régies par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société mais lui sont comptables en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire subit une vérification individuelle et doit fournir à la Société des états financiers vérifiés pour la période de financement.

Le montant total se répartit comme suit :

	<b>2001</b> (en milliers de dollars)	2000
Sommes versées aux cliniques ou pour leur compte	42 397 \$	38 648 \$
Frais d'administration	2 872	2 862
	<hr/>	<hr/>
	<b>45 269 \$</b>	41 510 \$
	<hr/>	<hr/>

## Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

### 8. Engagements

(a) Le certificat autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarif. En date du 31 mars 2001, la Société pourrait être responsable de certificats pour un montant de 55 millions de dollars, montant qui s'ajoute aux factures reçues et au travail effectué et non facturé.

(b) La Société loue à bail des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Les sommes minimales qu'elle s'est engagée à payer annuellement à ce titre au cours des cinq prochains exercices sont approximativement les suivantes :

	Somme (en milliers de dollars)
2002	6 342 \$
2003	4 650
2004	1 766
2005	1 331
2006	978
	<hr/>
	15 067 \$

(c) Pour les trois exercices consécutifs couvrant la période de 2000 à 2002, le paragraphe 66(5) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société répartisse entre les cliniques communautaires indépendantes (voir la note 7) une somme d'au moins 34,9 millions de dollars annuellement, soit le montant accordé aux cliniques par le procureur général pour l'exercice 1999.

---

### 9. Régime de retraite

La Société offre un régime de pensions prévoyant des prestations de retraite pour ses employés. Le régime comporte deux volets : un élément à cotisations déterminées et un élément à prestations déterminées.

La Société verse des cotisations à l'élément à cotisations déterminées du régime. La responsabilité financière de la Société vis-à-vis du régime se limite à faire des paiements réguliers qui correspondent aux cotisations versées par son personnel. La charge de la Société pour l'exercice relativement à cet élément du régime s'est élevée à 906 940 \$.

Le régime à prestations déterminées est soumis à des évaluations actuarielles à des intervalles ne dépassant pas trois ans. La Société verse des cotisations à cet élément du régime selon les montants recommandés par l'actuaire. La plus récente évaluation actuarielle remonte au moment du transfert du régime, soit le 1<sup>er</sup> avril 1999. À cette date, le régime affichait un surplus actuariel de 564 200 \$, l'écart entre une obligation de 1 231 000 \$ et un actif de 1 795 300 \$. La Société n'a versé aucune cotisation à cet élément du régime pendant l'exercice visé par ce rapport.

---

### 10. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs figurant dans les états financiers ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice 2000-2001.

# Utilisation future de l'excédent accumulé

## Exercice terminé le 31 mars 2001

Au regard de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2001, la Société a conservé la totalité des 35,955 millions de dollars constituant l'excédent accumulé.

Un total de 16,4 millions de dollars a été affecté aux dépenses suivantes :

### A. Dépenses reportées

- 1) Au cours de l'exercice 2000-2001, la Société a conservé 14,9 millions de dollars de l'excédent de l'exercice antérieur. Elle en a dépensé 11 millions, donnant lieu au report d'une somme de 3,9 millions, qu'on compte utiliser durant l'exercice 2001-2002.
- 2) Futur amortissement d'immobilisations de 7 millions de dollars

### B. Dépenses autorisées

Le conseil d'administration a approuvé la mise de côté d'une somme de 5,5 millions de dollars destinée aux systèmes informatiques des cliniques et à d'autres dépenses en matière d'infrastructure.

Les sources de pression financière suivantes ont été envisagées relativement aux exercices 2001-2002 et 2002-2003. En l'absence de fonds supplémentaires, la Société se propose d'utiliser son excédent accumulé pour faire face aux coûts qui leur seront associés.

### A. Accroissement du coût des certificats

Coût des certificats délivrés durant l'exercice 2000-2001 et les exercices précédents dépassant les fonds consentis pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003 d'une somme de 13 millions de dollars.

### B. Services aux réfugiés

- 1) Demande accrue de services aux réfugiés (actuellement prévue) dépassant les fonds consentis pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003 d'une somme de 6 millions de dollars.
- 2) Une nouvelle loi sur l'immigration devant être adoptée en 2002 (projet de loi C-11) introduirait une procédure d'appel par exposé de cause qui pourrait avoir pour effet de porter le coût des services aux réfugiés à une somme dépassant de 6 millions de dollars les fonds consentis au cours des exercices 2002-2003 et 2003-2004.